



Règlement administratif de PEP'S Horizons

Mode paiement :

A l'inscription un acompte de **150 €** vous a été demandé. Le paiement du solde vous sera envoyé sur la facture que vous allez recevoir.

Argent de poche :

L'argent de poche de chaque vacancier (**75 € - 100 € pour les séjours à l'étranger**) sera placé dans une enveloppe. Cette enveloppe sera remise au responsable du séjour ou à son adjoint au rendez-vous fixé pour le départ.

Le responsable du séjour tiendra les comptes de chaque vacancier qui seront remis aux parents ou éducateur à la fin des vacances.

Correspondance :

Etablir une liste des adresses de correspondance et la confiée au vacanciers ou la remettre à PEP'S Horizons.



Mutuelle – Formulaire E411 :

Pour les vacanciers participants à un séjour à l'étranger, ce formulaire doit être demandé à votre mutuelle et nous être remis avant le départ.

Assurances :

PEP'S Horizons a souscrit plusieurs assurances couvrant tous les vacanciers et l'encadrement au niveau responsabilité civile (RC), accidents corporels et incendie. En cas de problème c'est la mutuelle du vacancier qui prime.

Transport :

Sauf avis contraire tous les départs et retours ont lieu à Vedrin.

FC de l'Arquet. - Rue Fond de Bouge - 5020 Vedrin



Médicaments :

Chaque participant devra avoir **en suffisance** les médicaments pour la durée du séjour.

Entretien du linge :

Aucune lessive n'est prévue sur les séjours.

Veillez veiller à munir le vacancier de vêtements en suffisance marqués à son nom. En cas de nécessité, si des lessives devaient être faites elles vous seront facturées.

Trousseau :

Tous les vêtements qu'emportera le vacancier doivent être marqués soit au moyen de mominette ou d'un marqueur spécial.

Vous trouverez en annexe une composition type de trousseau fille et garçon pour les séjours été et hiver.

Merci de compléter la liste adéquate et de la coller sans faute à l'intérieur de la valise.

Les vêtements qui ne sont pas marqués ne pourront pas vous être renvoyés après le séjour s'ils ont été perdus et retrouvés.

Désistement :

En cas de désistement

1. Au moins 91 jours avant le départ, 150 € seront facturés pour frais de dossier et de réservation.
2. A partir de 90 jours précédant le départ, 50% du prix du séjour sera facturé.
3. A partir de 30 jours avant le départ, 100% du prix du séjour sera facturé.